

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DU 8 DECEMBRE 2015

ETAIENT PRESENTS

1. Membres Nommés

- Monsieur le général Philippe TILLY, président ;
- Monsieur Jacques LE GUILLOU DE GOEDEFFROY, 1^{er} vice-président ;
- Monsieur le colonel Bernard LAFON, 2^{ème} vice-président ;
- Monsieur le général Jean-Luc JARRY, secrétaire Général ;
- Madame le lieutenant-colonel Patricia DUBIETZ-DALMAS, trésorier ;
- Monsieur le général Philippe THIEBAUT, trésorier adjoint ;
- Monsieur Jean-Pierre CASAMAYOU ;
- Monsieur le général Philippe GASNOT ;
- Monsieur le général Hervé LONGUET.

2. Membres ès qualités

- Monsieur le commissaire en chef de 1^{ère} classe Erwan PENNEC, représentant le chef d'état-major de l'armée de l'air ;
- Madame Blande CHABROL, représentant le directeur général de l'Aviation civile ;
- Madame Françoise ARNAUD représentant le sous-directeur des actions sociales de la direction des ressources humaines du ministère de la défense ;
- Madame le lieutenant-colonel Marie-Christel CARON, représentant le directeur des ressources humaines de l'armée de l'air ;
- Monsieur Alain VELLA, représentant le chef de la mission aviation légère, générale et hélicoptères de la DGAC ;
- Madame Marie-Cécile BELLEVUE, représentant le directeur du personnel de la DGAC.

3. Invités

- Madame le médecin en chef des services Christine ROUL, représentant le directeur central du service de santé des armées ;
- Monsieur le général Gilles LEMOINE, directeur des meetings de l'air.

ETAIENT EXCUSES

- Monsieur Serge DASSAULT ;
- Monsieur le Général Philippe VOUGNY ;
- Monsieur le lieutenant-colonel Jean-Luc BORDIER ;
- Monsieur Patrick MENEGHETTI.

Le président ouvre la séance à 09 heures 15.

Le quorum étant atteint – 15 personnes sur 18 membres actifs – le conseil d'administration de la FOSA peut délibérer.

Le président évoque ensuite la lettre du 18 novembre 2016 qu'il a adressée à tous les administrateurs en insistant sur le développement en cours de la fondation qui doit être relayé avec énergie par tous les membres du conseil qui forment l'équipe de direction. Il les remercie d'avance pour leur soutien indispensable.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUIN 2015

Aucune observation n'ayant été formulée, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. FONCTIONNEMENT DE LA FONDATION

2.1. Renouvellement des mandats du général Tilly, du général Longuet, du général Gasnot et du lieutenant-colonel Dubietz

Les quatre administrateurs dont le mandat est soumis à renouvellement ont exprimé leur volontariat pour un nouveau mandat au sein de la FOSA.

Le conseil d'administration approuve le renouvellement de ces quatre mandats.

2.2. Nomination d'un nouvel administrateur

Un poste d'administrateur nommé reste à pourvoir.

Le président a proposé d'inviter au conseil d'administration un personnel non officier de l'Armée de l'air, qui représente une part importante de l'action de la FOSA, afin d'assurer une meilleure représentation de celle-ci et d'augmenter la transparence de la fondation.

Sollicité, le major François Lebrun, correspondant du personnel sous-officier auprès du CEMAA, a fait part de son volontariat pour rejoindre la FOSA.

A l'unanimité, le conseil d'administration nomme le major Lebrun administrateur de la fondation et félicite le nouveau venu.

2.3. Renouvellement du bureau et des commissions

Le conseil renouvelle à leur poste respectif de président et de trésorier de la FOSA le général Tilly et le lieutenant-colonel Dubietz.

Le conseil renouvelle le général Gasnot au poste de président de la commission d'examen d'opportunité des comptes.

Le conseil nomme monsieur Jean-Pierre Casamayou comme membre de la commission des manifestations aéronautiques.

Le conseil nomme le major Lebrun comme membre de la commission d'entraide.

La nouvelle composition du conseil d'administration, du bureau et des commissions figure en annexe 1.

2.4. Modifications des contrats de travail du directeur des meetings de l'air et de la secrétaire en charge du pôle social

2.4.1. Le directeur des meetings de l'air

Au vu du travail réalisé par le directeur des meetings depuis son arrivée à la fondation et l'élargissement de son champ d'action notamment dans le domaine de la recherche de nouvelles ressources pour la fondation, le président propose au conseil d'administration de passer son contrat de travail de 70% à 100%. Cette proposition est acceptée et le président demande au secrétaire général de prendre en compte la modification du contrat de travail en liaison avec le général Lemoine.

2.4.2. La secrétaire en charge du pôle social

Madame Bugarel a été recrutée par le ministère de la Défense, direction de la fonction militaire et du personnel civil, en qualité d'agent sous contrat à durée indéterminée, pour exercer les fonctions de secrétaire de direction à la fondation et affectée sur la base aérienne 117 Balard le 1^{er} octobre 1995. La dissolution de la base aérienne 117, définitive été 2015, a remis en cause ces dispositions.

Madame Bugarel a été convoquée par la cellule régionale mobilité reclassement de la DRH-MD le 23 avril 2015 pour se voir proposer 3 emplois correspondant à son grade, elle a refusé toute nouvelle affectation. La DRH-MD a ensuite proposé le 21 octobre à madame Bugarel la possibilité de présenter une demande écrite de reclassement, possibilité à laquelle il n'a pas été donné suite.

De ce fait, Madame Bugarel sera vraisemblablement licenciée à la date du 1^{er} février 2016¹.

Dans ce contexte, il ne subsistera que le contrat de travail à temps partiel et de droit privé en qualité de comptable entre madame Bugarel et la FOSA. Ce contrat sera strictement appliqué sur la base de 40 heures mensuelles comme défini par ledit contrat.

2.5. Contrat complémentaire santé entreprise/salariés – mutuelle santé de l'UNC

À partir du 1^{er} janvier 2016, une couverture complémentaire santé collective obligatoire doit être proposée par l'employeur du secteur privé à tous les salariés, n'en disposant pas déjà, en complément des garanties de base d'assurance maladie de la Sécurité sociale. Tous les employeurs, y compris les associations, quelle que soit la taille de l'entreprise, sont concernés.

Il est proposé aux administrateurs de passer un contrat avec la mutuelle santé de l'UNC située 5 rue du Havre à Paris 8^{ème}. Les 3 salariés ont indiqué qu'ils conserveraient leur mutuelle (UNéO).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité cette proposition.

3. Meetings de l'air

Le président demande au général Lemoine, directeur des meetings et du développement, de présenter ce point de l'ordre du jour.

3.1. Bilan provisoire de la saison 2015

Après avoir rappelé les principes et objectifs d'un meeting, le directeur des meetings présente le bilan de la saison des meetings 2015 et souligne la pertinence de l'organisation mise en place, le très bon retour de la part du public, des élus, des partenaires, des participants et des bases aériennes.

3.1.1. Plaquette

Le bilan financier est positif à hauteur de 16 512€, résultant de 34 000 € de recettes (insertions publicitaires) pour 17 488,19 € de dépenses d'impression.

Le conseil décide :

- de continuer sur le principe d'une plaquette diffusée gracieusement à 60 000 exemplaires;
- de continuer à faire réaliser la 1^{ère} de couverture par un artiste, qu'il soit peintre de l'air et de l'espace ou non; un concours peut être organisé. A étudier pour 2017 dont un des thèmes sera le centenaire de la mort du capitaine Georges Guynemer. Pour 2016, le thème de la couverture de la plaquette sera celui de l'aéronautique (comme 2015) complété du thème du "La Fayette";
- d'étudier la réalisation d'un "collector" des "1^{ère} de couverture" de la plaquette FOSA;
- de dédier la 4^{ème} de couverture à la FOSA (reprise du visuel du kakémono);
- de fixer à 2000€ le prix de la page intérieure, 2500€ la 3^{ème} de couverture et 3000€ la 2^{ème} de couverture;

¹ Le licenciement à la date du 1^{er} février a été prononcé par la DRH-MD le 15/01/2016

- d'attribuer la 2^{ème} de couverture à Dassault Aviation qui sera partenaire majeur à Istres à l'occasion de leur centenaire;
- d'étudier la faisabilité d'une page "publicitaire" sous la forme d'un encart détachable et d'en déterminer le prix (demande exprimée par la MAA).

3.1.2. Tombola

En 2015, le bilan financier des trois Tombola organisées par une association de la base (CSA, amicale...) est de 14 235 € pour la FOSA pour 10 000 billets vendus à 2 euros.

Le conseil décide :

- de laisser le prix du billet de tombola à 2€ pour 2016,
- de faire l'effort sur la prévente au sein de la base et au sein des collectivités locales et partenaires,
- de viser les 7000 billets de tombola par meeting en améliorant entre autres le visuel aux entrées du meeting et en positionnant les stands "Tombola" juste après les péages,
- d'étudier à la commission de fin 2016 le prix du billet pour 2017 à l'appui du retour d'expérience.

3.1.3. Spotters

Après la présentation réalisée par le directeur des meetings, le conseil décide :

- d'augmenter le tarif du package de 3 jours à 70 ou 80€ en fonction du coût de la casquette, du gilet et de la prestation restauration du vendredi;
- de mettre en place, si réalisable, le package 4 jours au tarif du package 3 jours + 20€ pour photographier les aéronefs au départ le lundi;
- de valider l'étude d'un gilet de signalisation à la marque "Meeting de l'Air" au profit des spotters.

3.1.4. Bilan financier global et provisoire des trois meetings

Le bilan financier global "meetings et développement" montre un excédent à hauteur de 250 000€ pour les trois meetings, sachant que Solenzara est à bilan nul et qu'il a fait beau temps aéronautique à chaque meeting. Les excédents proviennent essentiellement de la billetterie à hauteur de 565 000€ pour un total de recettes à 800 000€.

Le conseil :

- demande au directeur des meetings :
 - d'être très vigilant sur la liste des invités FOSA de la tente officielle (invités à titre gratuit),
 - de mettre en concurrence, comme en 2015, le prestataire "tente/mobilier" du village VIP,
 - de susciter le don à la fondation de la part des invités de la tente officielle en mettant en avant l'action sociale de la FOSA,
- fixe au directeur des meetings l'objectif de 300 000 euros en 2016 comme bilan "meeting et développement",
- décide de laisser au même niveau la tarification de la billetterie,
- fixe la tarification pour les exposants : 1000€ pour ceux du village solidaire, 500€ pour ceux du Forum des métiers (hors école à enseignement gratuit), 1500€ pour les industriels, gratuité pour les associations d'anciens ou d'unités en service, au mètre linéaire et en fonction du chiffre d'affaire pour les commerciaux,
- décide de reprendre les invitations des veuves et des orphelins suivis par la FOSA et situés dans la région du meeting et demande au directeur des meetings d'étudier le coût associé en fonction du nombre de personnes concernées, des prestations offertes (billet d'entrée, restauration "grand public" ou "prestation VIP", casquette du meeting).

3.2. Préparation de la saison 2016

Les trois meetings de l'air se dérouleront le 29 mai à Creil, 11/12 juin à Istres et 18/19 juin à Avord.

Le meeting d'Habsheim se tiendra les 10 et 11 septembre 2016. Sur décision de leur comité d'organisation, il sera reversé à la FOSA 1€ par entrée payante si le bilan leur permet. La FOSA leur apportera un soutien sous forme de conseil.

3.3. Comptabilité : création d'un sous compte meetings

Le président demande au trésorier de présenter ce point à l'ordre du jour.

Faisant suite aux recommandations issues de l'audit financier réalisé par M Cattenoz, une séparation des écritures en ouvrant un sous-compte bancaire permettrait une meilleure maîtrise des données liées à l'activité « Meetings » et éviter un amalgame avec les activités liées au social. A cette fin, il est envisagé l'ouverture d'un compte courant à la Société générale, intitulé « FOSA Meeting » pour l'année 2016².

Le directeur des meetings assurera la saisie de la comptabilité des meetings et l'exploitation de ce compte courant.

4. Point trésorerie dernier trimestre 2015 – 1er semestre 2016

Le président demande au trésorier de présenter ce point à l'ordre du jour (cf. annexe 2).

5. Elaboration du budget prévisionnel 2016

Le président demande au trésorier de présenter ce point à l'ordre du jour.

Suivant la présentation du lieutenant-colonel DUBIETZ DALMAS, le budget prévisionnel 2016 (cf. annexe 3) est approuvé unanimement par le conseil d'administration.

6. Partenariats

Le président demande au secrétaire général de présenter ces points de l'ordre du jour.

6.1. Lettre du chef d'état-major de l'armée de l'air, le général Denis Mercier

Adressée aux commandeurs et aux commandants de base aérienne, cette lettre (cf. annexe 4) les invite, dans le cadre d'Air Solidarité inscrit dans le plan « Unis pour faire face », à concentrer leurs efforts sur le recueil de dons au profit de la FOSA, ceci en concertation avec le président des Ailes Brisées.

6.2. Evolution du partenariat Mutuelle de l'armée de l'air / FOSA

La première convention de partenariat MAA/FOSA a été signée le 5 juillet 2013. Elle visait à cofinancer à hauteur de 50 %, les bourses scolaires ou d'études au profit des orphelins du personnel actif de l'armée de l'air. En 2013/2014, 60 orphelins ont été aidés par la MAA pour un montant de 33 100 €, en 2014/2015, 54 orphelins pour un montant de 21 770 € et en 2015/2016, 58 orphelins pour un montant de 27 015 €.

Le 16 décembre, le président de la Mutuelle de l'air et le président de la FOSA signeront une nouvelle convention³ élargissant le champ d'action de la MAA.

Le cofinancement des bourses scolaires ou d'études versées aux orphelins adhérents de la MAA est porté à 60 %.

L'allocation décès versée au conjoint survivant et aux orphelins ainsi que le cadeau de Noël versé aux orphelins des militaires actifs et des personnels civils de l'armée de l'air, adhérents de la MAA, seront cofinancés à hauteur de 50 % par la Mutuelle de l'armée de l'air.

² Le compte courant à la société générale a été ouvert le 8 mars 2016

³ La convention a été signée le 16 décembre 2016

6.3. Nouveau partenariat GMF/FOSA

La GMF a versé deux dons au profit de la fondation pour un montant global de 25 000€ et souhaiterait développer les liens avec la FOSA.

Le 16 septembre 2015, le secrétaire général de la fondation a rencontré le responsable du pôle défense et le chargé de mission de l'association nationale des sociétaires de la GMF afin de définir les domaines d'actions pouvant faire l'objet d'un soutien et d'envisager la possibilité de la signature d'une convention de partenariat. Des travaux d'approfondissement devront être conduits en 2016 en ce sens.

6.4. Programme des concerts de la musique de l'air et de la musique des forces aériennes de Bordeaux

En 2015 :

- 12 janvier : Issy les Moulineaux (cabinet CEMAA)
- 21 janvier : Bordeaux Mérignac (commandement des forces aériennes)
- 6 mars : Mont de Marsan (base aérienne)
- 3 avril : Istres (base aérienne)
- 11 avril : Avord (base aérienne)
- 19 mai : Ventiseri-Solenzara (base aérienne) dans le cadre du meeting de l'air
- 20 mai : Porto-Vecchio (base aérienne) dans le cadre du meeting de l'air
- 2 juin : Tours (base aérienne) dans le cadre du meeting de l'air
- 20 juin : Luxeuil (base aérienne) dans le cadre du meeting de l'air
- 2 juillet : Salon de Provence (base aérienne)
- 17 septembre : Creil (base aérienne)
- 6 octobre : Avignon (base aérienne)
- 17 octobre : Le Boulou (association privée)
- 8 novembre : Grenade sur l'Adour (ANSORAA)
- 3 décembre : Rochefort (base aérienne)

L'ensemble de ces concerts a généré des dons à hauteur de 19 783 euros. En complément, d'autres activités (coupe de golf du CEMAA, Tombola, 24 heures cardio...) ont généré 4 585 euros de dons.

Le programme de 2016 risque d'être moins dense en raison des mesures de sécurité liées à l'état d'urgence en vigueur depuis les attentats du 13 novembre 2015.

6.5. Partenariat 20km de Paris / FOSA

La 37^{ème} édition du 11 octobre 2015 des « 20 km de Paris » a permis à la fondation de recueillir 286 dons représentant un montant de 8 569 €.

6.6. Partenariat La Fondation de la France Mutualiste / FOSA

La Fondation de la France Mutualiste a souhaité soutenir la FOSA dans son action d'aides scolaires et études qui a pour objectif d'assurer un avenir professionnel aux orphelins en leur permettant de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions matérielles. Une convention de partenariat a été signée le 5 novembre pour un montant annuel de 6 000 €.

6.7. Evènements interarmées

Les journées de la Solidarité aux blessés de la défense placées sous l'autorité du gouverneur militaire de Metz ont connu un grand succès. L'ADO a réparti les dons entre l'ADOSM, la FOSA et elle-même, selon la grille établie conjointement. La fondation a reçu la somme de 12 750€.

Le match de football organisé par le Variété Club, le 14 juin, au profit des blessés et des familles endeuillées de la défense a permis de récolter 112 000 € qui ont été répartis entre plusieurs associations dont la FOSA qui a reçu à ce titre 13 160 €.

7. Partenariats

7.1. Les « rencontres de la FOSA »

Le général Jarry annonce qu'il va demander au nouveau gouverneur militaire de Paris de bien vouloir les accueillir pour organiser les rencontres de la FOSA. Comme chaque année, il est demandé aux administrateurs de se libérer pour être présents à cet événement annuel de la FOSA. La date sera fixée dès que possible⁴.

7.2. Le blessé civil d'Albacete

Un personnel civil de la défense travaillant au sein de l'armée de l'air a été malheureusement blessé comme ses camarades militaires lors de ce tragique accident.

Il ne bénéficie pas des mêmes protections que le personnel militaire.

Dans ce contexte la FOSA assure, en premier lieu, l'animation d'un groupe d'associations pour lui garantir le financement de première prothèse bionique qu'il est susceptible de recevoir, et en second lieu, avec l'appui de solidarité défense, demande que la défense prenne en charge à titre exceptionnel les dépenses pour une réelle égalité de traitement entre les blessés d'Albacete.

7.3. Le renouvellement du contrat du commissaire aux comptes

Ce contrat donnant entièrement satisfaction, le conseil approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat du commissaire aux comptes.

7.4. L'espace réservé aux administrateurs sur le site Internet de la FOSA

Le président demande au directeur des meetings et du développement de présenter ce point.

Le général Lemoine présente aux administrateurs le fonctionnement de cet espace dévolu aux membres, espace à partir duquel ils ont accès aux comptes rendus des réunions du bureau, des conseils d'administrations mais aussi des réunions hebdomadaires qui détaillent entre autres l'agenda interne de la fondation.

Il est demandé à chaque administrateur de faire la demande d'accès à l'espace membre à partir du site Internet de la fondation. C'est le webmaster de la fondation qui leur fournira le LOGIN et le mot de passe.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président procède à un tour de table, il remercie ensuite les membres du conseil d'administration pour leur participation.

La séance est levée à 13 H 15.

Le général Jean-Luc JARRY
Secrétaire Général

Le général Philippe TILLY
Président

ORIGINAL SIGNE

ORIGINAL SIGNE

⁴ Les rencontres de la FOSA se dérouleront le mardi 19 avril 2016 à 18h00 dans les salons du gouverneur militaire de Paris situés aux Invalides

Annexe 1 du compte-rendu du conseil d'administration du 8 décembre 2015

1 – CONSEIL D'ADMINISTRATION (Art. III des Statuts)

Membres Nommés (12)

Monsieur le général Philippe TILLY, Président ;
Monsieur Jacques LE GUILLOU DE GOEDEFFROY, 1^{er} Vice-Président ;
Monsieur le colonel Bernard LAFON, 2^{ème} Vice-Président ;
Monsieur le général Jean-Luc JARRY, Secrétaire Général ;
Madame le lieutenant-colonel Patricia DUBIETZ-DALMAS, Trésorier ;
Monsieur le général Philippe THIEBAUT, Trésorier adjoint.
Monsieur le lieutenant-colonel Jean-Luc BORDIER ;
Monsieur Jean-Pierre CASAMAYOU ;
Monsieur le général Philippe GASNOT ;
Monsieur le major François LEBRUN
Monsieur le général Hervé LONGUET ;
Monsieur Patrick MENEGHETTI ;

Membres ès qualités (6)

Monsieur le chef d'état-major de l'armée de l'air ;
Monsieur le directeur général de l'Aviation civile ;
Monsieur le sous-directeur des actions sociales de la direction des ressources humaines du ministère de la défense ;
Monsieur le directeur des ressources humaines de l'armée de l'air ;
Monsieur le directeur du personnel de la DGAC ;
Monsieur le chef de la mission aviation légère hélicoptère et générale de la DGAC.

Invités

Monsieur le directeur central du service de santé des armées ;
Monsieur le général Gilles LEMOINE, directeur des meetings de l'air ;
Monsieur Michel PARTY, commissaire aux comptes ;
Monsieur Laurent WORINGER, expert comptable.

2 – BUREAU (Art. IV des Statuts : le conseil choisit parmi ses membres nommés un bureau (...). Le bureau est élu pour deux ans et ses membres sont rééligibles.)

Membres nommés

Monsieur le général Philippe TILLY, Président ;
 Monsieur Jacques LE GUILLOU DE GOEDEFFROY, 1^{er} Vice-Président ;
 Monsieur le colonel Bernard LAFON, 2^{ème} Vice-Président ;
 Monsieur le général Jean-Luc JARRY, Secrétaire Général ;
 Madame le lieutenant-colonel Patricia DUBIETZ-DALMAS, Trésorier ;
 Monsieur le général Philippe THIEBAUT, Trésorier adjoint.

Membres ès qualités

Le représentant du chef d'état-major de l'armée de l'air ;
 Le représentant du directeur général de l'Aviation civile

Invités

Monsieur le général Gilles LEMOINE, directeur des meetings de l'air ;
 Monsieur Laurent WORINGER, expert comptable.

3 - COMMISSION DES MANIFESTATIONS AERONAUTIQUES (Art. IX du règlement intérieur : le président + 9 membres dont au moins 2 ès qualités + le directeur des meetings)

Membres nommés

Monsieur le général Philippe TILLY, Président ;
 Monsieur Jacques LE GUILLOU DE GOEDEFFROY, 1^{er} Vice-Président ;
 Monsieur le colonel Bernard LAFON, 2^{ème} Vice-Président ;
 Monsieur le général Jean-Luc JARRY, Secrétaire Général ;
 Madame le lieutenant-colonel Patricia DUBIETZ-DALMAS, Trésorier ;
 Monsieur le général Philippe THIEBAUT, Trésorier adjoint ;
 Monsieur Jean-Pierre CASAMAYOU.

Membres ès qualités

Le représentant du chef d'état-major de l'armée de l'air ;
 Le représentant du chef de la mission aviation légère hélicoptère et générale de la DGAC.

Membre de droit

Monsieur le général Gilles LEMOINE, directeur des meetings de l'air.

4 - COMMISSION D'ENTRAIDE (Art. X du règlement intérieur = 5 membres nommés + 2 ès qualités)

Membres nommés

Monsieur le colonel Bernard LAFON, 2^{ème} Vice-Président et Président de cette commission ;
Monsieur Jacques LE GUILLOU DE GOEDEFFROY, 1^{er} Vice-Président ;
Monsieur le général Jean-Luc JARRY, Secrétaire Général ;
Madame le lieutenant-colonel Patricia DUBIETZ-DALMAS, Trésorier ;
Monsieur le major François LEBRUN.

Membres ès qualités

Le représentant du chef d'état-major de l'armée de l'air ;
Le représentant du directeur des ressources humaines de l'armée de l'air.

A titre d'assistants

Les représentants de l'action sociale de la direction générale de l'Aviation civile et de la direction des ressources humaines de la défense.

5 - COMMISSION DE GESTION FINANCIERE (Art. VIII du règlement intérieur = 4 membres nommés)

Monsieur Jacques LE GUILLOU DE GOEDEFFROY, 1er Vice-Président, Président de cette commission ;
Monsieur le colonel Bernard LAFON, 2^{ème} Vice-Président ;
Monsieur le général Hervé LONGUET ;
Madame le lieutenant-colonel Patricia DUBIETZ-DALMAS, Trésorier.

6 – COMMISSION D'EXAMEN D'OPPORTUNITE DES COMPTES (Art. VI du règlement intérieur = 3 membres nommés)

Monsieur le général Philippe GASNOT, Président de cette commission ;
Madame le lieutenant-colonel Patricia DUBIETZ-DALMAS, Trésorier ;
Le représentant du chef d'état-major de l'armée de l'air.

Annexe 2 du compte-rendu du conseil d'administration du 8 décembre 2015

POINT TRESORERIE fin 2015 – 1^{er} semestre 2016

I - Avoirs

* Compte courant BNP (commission scolaire déduite)	109 000 €
* Ressources prévues fin 2015 - 1 ^{er} semestre 2016 :	
GMPA	56 500 €
MAA	27 000 €
GMF	15 000 €
Airbus	12 500 €
Interarmées	25 000 €
Noël industriels	13 000 €
	149 000 €
* Disponibilités Associatis (Caisse d'Epargne)	50 000 €
Total :	308 000 €

II - Dépenses (prévues fin 2015 – 1^{er} semestre 2016) :

Noël 2015	11 000 €
Ecoles 2015	12 000 €
Entraide (soutien et allocations décès 8 mois)	80 000 €
Fonctionnement (8 mois)	2 000 €
Salaires (8 mois)	63 000 €
Cotisations sociales et complémentaires (3 trimestres)	44 000 €
Honoraires expert-comptable (3 trimestres)	5 800 €
Commissaire aux comptes	2 500 €
Assurances meetings	50 000 €
Total :	270 300 €



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR
DE L'ARMÉE DE L'AIR

Paris, le 18 SEP. 2015

Je tiens à vous adresser une recommandation à laquelle je suis tout particulièrement attaché et que j'ai inscrite dans le plan « Unis pour faire face » au titre d'Air Solidarité qui regroupe notamment l'association des Ailes Brisées et la Fondation des œuvres sociales de l'air (FOSA).

De mes contacts avec les présidents de ces deux partenaires associatifs majeurs et complémentaires, il ressort que vous organisez diverses manifestations à but caritatif dont les gains ou dons sont reversés à l'une ou l'autre de ces associations. Je tenais à vous en remercier très sincèrement et à vous dire que cela honore les valeurs de solidarité entretenues au sein de l'armée de l'air depuis sa création.

Comme vous le savez, les statuts de ces deux entités, dont le rôle est essentiel pour nous, sont différents. Les Ailes Brisées prennent en charge les victimes d'accidents aériens, notamment le personnel navigant ou parachutiste des armées de terre, air, mer, gendarmerie, sécurité civile ou douanes, blessé en service aérien commandé ainsi que les familles endeuillées.

La Fondation des œuvres sociales de l'air quant à elle couvre un domaine plus large en prenant en compte les accidents de la vie courante ou les situations sociales dégradées des personnels civils ou militaires de l'armée de l'air ainsi que de la grande majorité des familles endeuillées.

C'est pourquoi, en plein accord avec les présidents de ces associations, je vous demande de concentrer vos efforts sur le recueil de dons au profit de la FOSA dont le spectre est particulièrement vaste. La consolidation des meetings de l'air demeure naturellement essentielle, tout autant que les initiatives individuelles ou collectives visant à compléter utilement les ressources de la fondation qu'il convient d'encourager.

Général d'armée aérienne Denis Mercier

Destinataires :

- MM. les commandants de base et chef d'établissements

Copie à :

- M les membres du comité stratégique
- M. le président de l'association les Ailes Brisées
- M. le président de la Fondation des œuvres sociales de l'air